

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES JUGES ARBITRES

Préambule

La Fédération Française de Surf, est une association loi 1901 ayant reçu délégation de pouvoir du Ministère des Sports pour organiser, gérer et développer le Surf et ses disciplines associées dans le cadre défini par la Loi et le Code du Sport.

Dans le cadre de l'organisation des compétitions, l'ensemble des acteurs se doit d'observer des règles d'éthique et de déontologie, conformément à la Charte d'éthique et de déontologie du sport du Comité National Olympique Sportif Français. Les juges-arbitres, garants de l'application de la règle, primordiaux dans toutes disciplines sportives et dont dépendent entre autre les attitudes, les comportements, le respect, le fair play, l'éthique des pratiquants de l'activité sportive, se doivent d'être exemplaires. C'est une obligation mais aussi un respect pour les sportifs, les institutions, les partenaires et le sport en lui-même.

C'est aussi un exemple et une attitude pédagogique pour l'ensemble de la communauté sportive de l'activité.

Cette Charte des juges-arbitres reprend ainsi les principes et obligations à leur destination.

Rappel des règles d'éthique et de déontologie

Dans l'intérêt de la pratique, pour l'image de la F.F.S, par respect pour les organisateurs, pour les compétiteurs, vis à vis des sponsors, des médias et du public, le corps arbitral s'engage à adopter en toutes circonstances un comportement exemplaire .

Les juges se doivent d'être exemplaires dans l'ensemble de leurs faits et gestes durant la compétition mais aussi en dehors de la compétition proprement dite, c'est à dire les temps qui entourent la compétition, l'événement.

Les juges se doivent de respecter les principes et obligations suivants :

1. La ponctualité

Les juges devront être présents sur le site de la compétition une demi- heure avant le début de l'épreuve afin d'établir avec le Chef juge la grille de notation, le type de priorité retenu. Par la suite ils devront être présents sur le podium 5 minutes avant le début des séries qu'ils auront à juger et rester disponibles sur le site jusqu'à la fin de la série suivante en cas de réclamation.

2. Le respect et la totale loyauté envers leurs collègues et chef juge, le directeur de compétition, les institutions, partenaires et élus.

Les juges sont soumis à l'autorité du Chef juge pour toute la durée de la compétition. Les juges devront faire preuve vis à vis du Chef juge d'une certaine souplesse, si ce dernier dans un souci d'harmonisation et/ou de cohérence de la notation souhaite gommer les effets d'une note excessive, d'une utilisation trop réduite de l'échelle de notation, ou du recours à l'interférence. Dans la mesure du possible, les juges devront éviter de modifier ou de raturer les notes. En cas d'erreur d'évaluation

ou de confusion d'identification ils devront obtenir l'aval du Chef juge pour pouvoir modifier une note, ce dernier devant parapher la rature.

3. L'impartialité

Ils ne doivent pas avoir vis à vis des compétiteurs d'intérêts particuliers.

4. Le professionnalisme dans leur travail

Les juges doivent faire preuve de concentration, performance, connaissance des critères, des fautes ou pénalités, rotations, priorités... et toute maîtrise de leur rôle et de leur statut.

Ils se doivent de respecter leurs collègues et de ne pas faire d'observations susceptibles d'influencer la notation.

5. Le devoir de réserve

Les juges se doivent d'observer une discrétion sur tout ce qui se passe dans le panel, l'équipe de juges, sur le podium, durant les réunions et meeting, les différents échanges possibles. Ils ont aussi interdiction de communiquer avec leur délégation.

6. Comportement

Les juges se doivent d'observer une attitude et une hygiène de vie exemplaire durant la compétition afin de ne pas voir leur légitimité entachée auprès des participants et du public. Toute consommation d'alcool ou de produits illicites est ainsi interdite.

7. Respect de l'organisation de la compétition

Les juges se doivent de porter le visuel FFSurf durant toute la durée du regroupement et de l'épreuve, et mettre en valeur des partenaires généraux de la fédération présents dessus.

Les juges ont été choisis, sélectionnés pour faire partie d'un panel de juges, pour une mission d'arbitrage dans les respects des valeurs du sport, des règles, des participants, partenaires et institutions et ont de ce fait une responsabilité primordiale dans la réussite de l'événement.

Sanctions

Un juge partial sera sanctionné par une exclusion du panel.

La signature de cette charte implique l'engagement de son respect intégral et ce durant toute la durée de la compétition.

Il est impératif de ne pas s'engager dans une fonction de juge, si l'on ne sent pas capable de respecter l'ensemble des critères ci dessus.